



Qualit'EnR dresse le bilan de ses actions menées en période de confinement

Paris, le 22 juin 2020 – L'épidémie du Covid-19 impacte très fortement l'activité des entreprises du bâtiment sur l'ensemble du territoire et dans toutes les spécialités. Aussi, dans ce contexte, l'association Qualit'EnR, spécialisée dans la qualification des entreprises d'installation de systèmes valorisant les énergies renouvelables (EnR), dresse le bilan des mesures prises pour maintenir son activité pendant le confinement, mais aussi pour limiter les perturbations au maintien des activités des entreprises qualifiées.

2 862 qualifications délivrées en télétravail

Dès les premiers jours de la crise, Qualit'EnR a réorganisé ses postes de travail en privilégiant l'alternance des équipes pour limiter la propagation de l'épidémie, avant d'instaurer dès le début du confinement, le 16 mars, 100 % de télétravail pour tous ses collaborateurs. Depuis cette date, 2 055 dossiers ont été dispatchés directement au domicile des 9 instructeurs et 3 pré-instructeurs de l'association. De leur domicile, ils ont ainsi traité plus de 3 500¹ demandes et permis la délivrance de 2 862 qualifications (chiffres au 13 mai 2020).

11 652 certificats étendus grâce aux mesures dérogatoires exceptionnelles mises en place

Moins d'une semaine après le début du confinement, le 20 mars, les instances de Qualit'EnR ont mis en place des mesures dérogatoires exceptionnelles pour limiter les impacts de cette crise sur l'activité des entreprises qualifiées. L'association a décidé d'étendre la validité des certificats de qualification, dont les cycles sont toujours actifs, au 31 août 2020 ; et d'allonger le délai requis pour enclencher les procédures de contre-visite requises au maintien des qualifications en cours d'instruction. Ces mesures, validées par les pouvoirs publics, ont ainsi permis d'étendre les 11 652 certificats qui pouvaient bénéficier de cette dérogation exceptionnelle dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

31 sessions clôturées et 1 847 décisions actées en instance de qualification

Grâce aux outils digitaux mis en place par l'association depuis plusieurs années, les qualificateurs bénévoles de Qualit'EnR (artisans, entrepreneurs, fabricants, intérêts généraux et consommateurs, représentants de chacun des 4 collèges (installateur, fabricant, institutionnel, client)) ont pu, malgré la période de confinement, continuer à étudier avec assiduité les demandes instruites par l'équipe de Qualit'EnR et statuer une à deux fois par semaine, sur les demandes en cours. Ainsi,

- En mars, 12 sessions ont été clôturées et 577 décisions prises de manière collégiale.
- En avril, 10 sessions ont été clôturées et 681 décisions prises de manière collégiale.
- En mai, 9 sessions ont été clôturées et 589 décisions prises de manière collégiale.

Plus de 1 400 audits d'installations planifiés d'ici à fin juillet 2020

¹ issues des 5 000 dossiers de demandes en stock et des 2 055 demandes entrantes. Ainsi, Qualit'EnR a réduit le stock de dossiers en attente (-1 500 dossiers), revenant quasi à un « fond de roulement » courant et normal.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Durant le confinement, les organismes de contrôle ont mis à l'arrêt leurs missions pour Qualit'EnR. Aussi, le pôle audit de Qualit'EnR s'est tenu en alerte, instaurant un dialogue régulier avec les organismes de contrôle pour garantir un décalage de la campagne d'audits aux entreprises qui n'ont pu réaliser les travaux nécessaires ou faire constater la remise en état des installations, avant l'annonce du confinement. Ainsi, à fin mai, 263 audits et 20 contre-visites avaient pu être menés à bien ; et plus de 1 400 audits avaient d'ores et déjà été programmés d'ici à fin juillet.

1 nouvelle qualification RGE pour le photovoltaïque : QualiPV 0-250

Depuis le 10 mai 2020, Qualit'EnR propose une nouvelle qualification baptisée « QualiPV 0-250 ». Celle-ci étend la portée de QualiPV aux grandes installations (toitures agricoles, tertiaire, etc.) afin de permettre aux professionnels de bénéficier d'une qualification unique étendue au marché des moyennes et grandes toitures solaires. Ce nouveau module couvre ainsi les installations raccordées au réseau jusqu'à 250 kWc et réalisées sur le territoire français. Le champ de la qualification couvre toutes les installations avec vente totale ou partielle de la production, ainsi que les installations avec autoconsommation (partielle ou totale).

Le site Internet Qualit-enr.org fait peau neuve

En parallèle, les équipes s'affairent à la création d'un nouveau site web, qui valorisera encore plus l'expertise des entreprises qualifiées auprès des particuliers. Attendue au dernier trimestre 2020, la nouvelle version du site, proposera notamment un nouvel outil destiné à guider les particuliers dans leurs recherches et dans la construction de leurs projets de travaux grâce à une identification du besoin client. Cet outil incarnera un rôle de facilitateur auprès des particuliers pour les pousser à l'action : prendre contact avec un installateur de qualité qualifié RGE.

« Dans ce contexte de grande difficulté, nous nous devons d'avoir une approche agile et rigoureuse pour répondre aux contraintes auxquelles nous devons faire face actuellement. C'est pourquoi, nous avons pris des mesures d'urgence pour permettre aux acteurs de se focaliser sur la reprise. Aussi, je me réjouis de voir que dans ce contexte, les équipes de Qualit'EnR sont plus que jamais mobilisées pour assurer la continuité des missions qui nous incombent. Je tiens à saluer l'engagement de nos bénévoles et de nos collaborateurs qui continuent à travailler dans l'ombre pour remplir notre objet associatif : développer et valoriser une offre qualitative de proximité pour l'installation de systèmes utilisant des énergies renouvelables, portée par des professionnels compétents. En tant que leader de la qualification d'entreprises du secteur des énergies renouvelables, et malgré la situation, nous devons, non seulement, apporter notre soutien aux professionnels du secteur, mais aussi fournir les solutions qui leur permettent de relever le défi de la transition énergétique. »

tient à préciser **André Joffre, Président de Qualit'EnR.**

Contact presse : Marie Goislard (Rumeur Publique) 01 55 74 52 33 / 06 21 23 37 75 / marie@rumeurpublique.fr

À propos de Qualit'EnR :

Qualit'EnR est une association à but non lucratif créée en 2006 pour accompagner l'essor des énergies renouvelables en France. Fédérant les principaux acteurs de ce secteur d'activité, l'objectif de Qualit'EnR est de contribuer à un développement de la filière par la confiance en misant sur une offre professionnelle de qualité et de proximité à destination des particuliers. Pour cela, Qualit'EnR délivre des qualifications aux entreprises d'installation avec des signes de qualité reconnus qui bénéficient tous de la mention « RGE » des pouvoirs publics : Qualisol pour le solaire thermique, QualiPV pour le solaire photovoltaïque, Qualibois pour le bois énergie, QualiPAC pour les pompes à chaleur, Qualiforage pour le forage géothermique et Chauffage + pour les chaudières à condensation et micro-cogénération. Qualit'EnR dispose à ce titre d'une accréditation délivrée par le Cofrac (accréditation n°4-0560. Portée disponible sur www.cofrac.fr). Par ailleurs, Qualit'EnR délivre également des agréments dans le domaine de la formation professionnelle appliquée aux énergies renouvelables et au bâtiment.

Site web : www.qualit-enr.org | Twitter : [@qualitenr](https://twitter.com/qualitenr) | Facebook : [@ouiauxenergiesrenouvelables](https://www.facebook.com/ouiauxenergiesrenouvelables)